

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LES AMI.E.S DE LA BOURGES

Saint Pierre de Colombar, le 21 janvier 2021



Suite à l'article paru dans l'édition du Dauphiné Libéré du 18 janvier 2021, nous souhaitons porter les éléments d'information ci-dessous à la connaissance des lecteurs du journal.

### NOUS SOMMES DES CITOYENS HUMAINS, SÉRIEUX, CRÉDIBLES

**Nous comprenons l'amertume des entrepreneurs et leur désarroi car ils sont, avec leurs salariés, très cruellement victimes des "erreurs" de la Famille Missionnaire**, des bureaux d'étude qu'elle a appointés ainsi que des services de l'État, de la mairie et des conseils municipaux depuis 2001, tous, trop confiants dans les déclarations sur l'honneur de la FMND pour l'obtention d'un permis de construire.

**Nous avons toujours affirmé que nous regrettons cette situation** pour les artisans et salariés des entreprises concernés par cet arrêt.

Nous affirmons que **jamais les entrepreneurs, leurs salariés n'ont subi d'intimidations physiques ou écrites par les membres du Collectif.**

En revanche le climat délétère qui règne sur la commune a contraint plusieurs de nos membres à déposer des signalements judiciaires à la gendarmerie de Thueyts pour menaces personnalisées.

**Nous sommes des citoyens lucides** qui refusons l'instrumentalisation et le dénigrement familiaux au maître d'ouvrage.

**Nous sommes aussi et surtout des citoyens unis par la même stupéfaction** à la découverte du projet de construction pharaonique du complexe religieux à Saint Pierre de Colombar.

**Des citoyens qui ont énormément étudié la documentation et les réglementations inhérentes à ce projet** et à ses conséquences écologiques certes, mais aussi sociales, économiques, routières, hydrauliques...

**Nous avons découvert des éléments graves** que nous avons, avec une belle énergie, décidé de porter à la connaissance de tous (panneaux, banderoles, tracts, affiches, manifestations de tous types) ainsi qu'à la connaissance des représentants de l'État comme des élus des collectivités territoriales.

Nous avons pris conseil et, avec un avocat, engagé des actions juridiques.

**Le Préfet de l'Ardèche n'a pas demandé l'arrêt des travaux pour nous faire plaisir mais bien parce qu'il y a des motifs réels et sérieux quant au respect des réglementations en vigueur.**

Plusieurs points de l'arrêté du 15 octobre, **témoignent de notre sérieux et de notre crédibilité** comme le caractère incomplet de la note de synthèse « Enjeux écologiques et intégration environnementale du projet » et son absence de conclusion sur l'existence ou non d'impacts ou comme l'absence de dérogation prévue à l'article L411-2, ou encore que la poursuite des travaux est de nature à porter une atteinte irréversible aux habitats naturels, aux espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et à leurs habitats visés par l'article L411-1 du code de l'Environnement.

En quoi contribuer à donner des éléments d'information accessibles à tous serait interdit ? En quoi, s'interroger sur la manne économique que ce projet serait sensé apporter à la vallée et au département, serait inconvenant ?

Nous sommes soutenus par des élus locaux, régionaux, européens, ainsi que par de nombreuses organisations et associations ; des organes de presse enquêtent et font état d'un mouvement qui dérange certes, mais pacifique et citoyen.

**Citoyens, humains, sérieux et crédibles, nous sommes déterminés, au-delà des déclarations hypnotisantes du maître d'ouvrage, à lever le voile sur TOUS les impacts que ce projet implique pour TOUS.**

